



Commission Femmes

(Rapport présenté devant le Congrès et soumis au débat du parti)

Nous partons du texte des A.O.P. en précisant qu'il est imparfait et incomplet sur beaucoup de points, mais nous avons estimé que le peu de temps et l'urgence nous obligeaient à nous centrer sur les problèmes des mouvements de masses où nous nous insérons et de la structuration des militantes P.S.U.

Trois amendements principaux ont cependant été votés au texte des A.O.P. :

La nature exacte de l'aliénation des femmes (exploitation ou oppression) n'est pas encore clairement définie. Le mot « exploitation » ne saurait être employé dans son sens strict, un travail important est à faire sur ce thème.

Sur le paragraphe 1, l'enfant ne représente pas en lui-même une aliénation. Ce sont les charges et les responsabilités qui en découlent dans la société actuelle pour les classes non privilégiées qui aliènent la mère.

Sur le paragraphe 5, nous versons en contribution au problème de la famille le texte présenté par la Fédération du Nord et insistons pour que s'ouvre le débat sur ce problème fondamental.

MOUVEMENTS DE MASSES :

Les femmes doivent prendre elles-mêmes en main les luttes qui leur sont spécifiques afin de les articuler avec d'autres luttes et de permettre la remise en cause du système capitaliste. Pour assurer la convergence de ces luttes, il est nécessaire d'impulser un mouvement de masse :

Les moyens de le susciter sont divers :

— intervenir dans les structures existantes dans la mesure où elles regroupent des femmes qui mènent ensemble des luttes (A.P.F., certains groupes M.L.F., S.R....) ;

— susciter un mouvement de masse à partir des problèmes concrets tels que crèches, conditions de travail, conditions de logement...

Ce travail sectoriel doit trouver un prolongement dans un mouvement global contrôlé par les femmes, de même nature que « paysans en luttes » à titre d'exemple.



Ce n'est qu'à partir de notre pratique qu'il sera possible de déterminer le type d'organisation, de propagande, de campagne, que ce mouvement mettra en avant.

Les militants politiques interviennent dans le mouvement de masse pour le politiser et œuvrer dans le sens de la convergence de ces luttes avec les luttes ouvrières, paysannes, jeunes travailleurs, etc., dans la perspective du mouvement politique de masse.

STRUCTURES :

Les trois points actuellement indispensables pour une structuration encore très souple des militantes P.S.U. sont :

1) Les groupes de base, d'intervention sur les problèmes des femmes ont la même autonomie politique que les autres groupes sur leur point d'insertion sociale, et ne sont contrôlés *qu'a posteriori* au niveau de la section qui assure la convergence. Ces groupes sont constitués par des femmes et des hommes qui ont une pratique militante sur ces points. L'initiative appartient aux femmes. Il n'y a pas d'obligation pour les femmes P.S.U. de participer à ces groupes.

2) Nécessité de coordinations permanentes :

— Régionales.

— Nationale : une C.N.F. (Commission Nationale Femmes) provisoire est proposée par la commission et élue par le congrès. Elle sera remplacée par des militants issus des luttes lors d'une réunion d'une assemblée nationale femmes faisant le bilan d'assemblées régionales « Femmes » avant juin 1972.

Les mandats de cette C.N.F. provisoire sont :

— de coordonner et faire connaître dans le parti les différentes expériences de luttes ;

— et de contribuer à instaurer un débat dans le parti sur les problèmes de la femme, la famille et l'éducation.

*(7ème Congrès du PSU. Lille Juin 71
Le rôle du PSU. Les textes du Congrès.
Supplément à "Tribune Socialiste" n° 503
Pages 138-139)*